



ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

QUESTIONNAIRE AUX PARENTS

(A rendre à l'enseignante le jour de la réunion de classe, avec toutes les fournitures)

En cours d'année, merci de signaler toute modification.

Classe : Nom de l'enseignante :

NOM de l'enfant :

Prénom :

Né(e) le : à

NOM et Prénom du responsable légal de l'enfant :

.....

Adresse du responsable légal :

.....

Adresse mail :

Pour les parents séparés

NOM et Prénom du deuxième parent :

.....

Adresse du deuxième parent :

.....

Adresse mail :

Merci de donner à M. RENARD, chef d'établissement, le calendrier de garde si celui-ci influe sur le calendrier scolaire et la copie du jugement provisoire ou définitif attestant de la personne qui a à charge les enfants (document exigé dans tout établissement scolaire)

	Parent 1	Parent 2
NOM et Prénom		
Tel Portable		
Tel Travail		

Profession du parent 1 : Profession du parent 2 :

Nombre de frères et sœurs:(dontinscrits à Saint Dominique, en classe de))

Age des frères et soeurs :

RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER POUR L'ENSEIGNANTE DE VOTRE ENFANT

❖ SANTÉ

Doit-il porter quotidiennement des lunettes ? OUI NON

A-t-il des problèmes auditifs ? OUI NON

A-t-il des allergies ? OUI NON Lesquelles ?

A-t-il besoin d'un P.A.I ? OUI NON

Nous ne sommes plus autorisés à délivrer paracétamol ou autre médicament ...

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique ou d'une affection chronique et dans ce cas seulement (cadre d'un P.A.I. élaboré avec le médecin scolaire) nous pourrons lui administrer le traitement.

Nous vous rappelons qu'il est parfaitement interdit de confier un médicament à votre enfant en lui demandant de le prendre en cas de douleur.

❖ SUIVI EXTERIEUR

Votre enfant est-il suivi à l'extérieur (orthophonie, CMPP...) ?

Si oui, indiquez les noms et coordonnées du/des praticiens ainsi que les horaires de prise en charge si c'est sur temps scolaire :

Nom Prénom du praticien	Nature du suivi	Autorisez-vous un contact entre l'école et le praticien ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	Mail	Téléphone

❖ DROIT A L'IMAGE

Nous autorisons l'école à photographier ou filmer notre enfant pour le travail scolaire (panneaux collectifs, correspondances scolaires, fête de l'école, padlet de la classe, sorties...) :

OUI NON

Merci pour votre collaboration.

Dijon, le

Signature des deux parents,